



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 30	Absent(s) excusé(s) : 20	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 19 septembre 2023

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 25 septembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de Metz

Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-09-25-BD-58 :

Soutien au centre pilote 'La Main à la Pâte' de Montigny-lès-Metz. Année 2023.

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2023,

VU la demande formulée par l'Université de Lorraine.

CONSIDERANT que le centre pilote 'La Main à la Pâte' constitue un outil de promotion de la culture scientifique et technologique sur le territoire métropolitain,

DECIDE de soutenir le fonctionnement du centre pilote hébergé à l'INSPÉ de Montigny-lès-Metz et d'attribuer une subvention de 10 000 € (correspondant aux coûts de déplacements des classes, à la rémunération des animateurs et au renouvellement du matériel pédagogique et des consommables) en 2023 à l'Université de Lorraine,

DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois, dès notification de la délibération et, les justificatifs suivants :

- rapport d'activités 2023/24 et les projets 2024/25,
- articles de presse / web faisant mention de l'aide apportée par l'Eurométropole de Metz et à utiliser son logo,

devront être communiqués, dans un délai de 12 mois.

A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230925-2023-09-DB58-DE

Numéro de l'acte : 2023-09-DB58
Date de décision : lundi 25 septembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Soutien au centre pilote 'La Main à la Pâte' de Montigny-lès-Metz. Année 2023
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 28/09/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230925-2023-09-DB58-DE
Document principal : 99_DE-58.pdf

Historique :

28/09/23 16:18	En cours de création	
28/09/23 16:19	En préparation	Catherine DELLES
28/09/23 17:54	Reçu	Catherine DELLES
28/09/23 17:56	En cours de transmission	
28/09/23 17:58	Transmis en Préfecture	
28/09/23 18:05	Accusé de réception reçu	